



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur Règlement 18-2026

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée que lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2026, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement 18-2026 Relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 11 août 2026.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 201, rue principale à La Sarre, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.

Donnée à La Sarre, ce 22 septembre 2026

Karolane P. Paquin
Greffière

Certificat de publication

Je, Karolane P. Paquin, greffière de la Ville de La Sarre, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le site internet de la Ville de La Sarre le 22 septembre 2026

Karolane P. Paquin
Greffière